



caisse
cantonale neuchâtelaise
de compensation

+ -

rapport de gestion

2008





Introduction	Situation sur le plan fédéral	2
	Situation sur le plan cantonal	2
	Situation de la Caisse sur le plan interne	3

Présentation et organisation de la caisse	Statut	4
	Tâches	4
	Informations	4
	Personnel	5
	Organigramme au 31 décembre 2008	5

Informatique	Futur informatique de la CCNC	6
	Structure informatique au 31 décembre 2008	6

2008 en chiffres-clé		7
-----------------------------	--	---

Activités des services	Fichier central des affiliés	8
	Cotisations	8
	Contrôles d'employeurs	9
	Certificats d'assurance AVS et comptes individuels	10
	Contentieux	11
	Prestations AVS et AI	12
	Prestations complémentaires	13
	Entrée en vigueur de la RPT	13
	Contrôles en matière de prestations complémentaires	13
	Allocations pour perte de gain	16
	Allocation de maternité fédérale	16

Résultats comptables		17
-----------------------------	--	----



Mesdames, Messieurs,
Comme chaque année, nous vous présentons les activités de notre institution.

Situation sur le plan fédéral

Les travaux relatifs à l'introduction du nouveau numéro de sécurité sociale (NNSS) suivent leur cours. Les nouvelles cartes de sécurité sociale ont été livrées durant le mois de septembre 2008 aux bénéficiaires de prestations et aux personnes ayant des cotisations personnelles. Les salarié(e)s, quant à eux(elles), recevront leur nouvelle carte dans le courant du mois de mai 2009.

Le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le montant annuel limite du revenu soumis à la cotisation AC (assurance chômage) à Fr. 126'000.- dès le 1er janvier 2008 (Fr. 106'800.- jusqu'au 31 décembre 2007). Le taux de cotisation de 2% (dont 1% à la charge du salarié) reste inchangé.

Situation sur le plan cantonal

L'année 2008 a été marquée par l'achèvement du chantier d'élaboration de la nouvelle loi d'introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales. Accepté par le Grand Conseil en septembre 2008, le texte répond aux nouvelles normes fédérales et portera ses effets au 1^{er} janvier 2009. Les montants des allocations seront augmentés et le champ de bénéficiaires sera élargi aux personnes sans activité lucrative disposant de peu de ressources financières. Les indépendants resteront cependant exclus du droit.

2008 coïncide également avec l'entrée en vigueur des dispositions de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), qui concerne, pour notre institution, le domaine d'activité des prestations complémentaires. Ces nouvelles prescriptions fédérales ont influé le dispositif des prix de pension pratiqués par les homes, dorénavant pris en charge dans le cadre du régime des prestations complémentaires. L'intervention du Service cantonal de la santé publique par le biais du régime des prix de pension réduits a été ainsi supprimée. La tarification est fixée dans le cadre d'arrêtés du Conseil d'Etat. Cette nouvelle procédure a provoqué bien des soucis et des négociations, mais tout a été parfaitement mené et géré par notre service des prestations en étroite collaboration avec le service cantonal de la santé publique.

Le projet de régionalisation des agences AVS, initié par le Service de l'action sociale, dans le cadre des mesures de la loi sur l'harmonisation et la coordination des prestations sociales (LhaCoPS), a fait l'objet d'une présentation aux conseillers communaux concernés en début d'année 2008. En fin d'exercice, quelques régions ont présenté leurs projets de convention visant la collaboration de communes dans le domaine des agences AVS. Les textes ont été soumis à notre institution ainsi qu'aux experts des services de l'action sociale et des communes. Si trois régions seront opérationnelles au 1^{er} janvier 2009, plusieurs regroupements d'agences AVS accusent encore du retard et ont requis des délais supplémentaires auprès de la CCNC.

L'année 2008 marque l'aboutissement des travaux liés à notre autonomisation. Le rapport 07.026 de la commission « Statut de la CCNC » a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de janvier 2008. Le texte adopté octroie une plus grande autonomie à notre institution. D'une part, il prévoit la création d'une commission de gestion et d'autre part, il permet au Conseil d'Etat de déléguer ses compétences à la direction dans le domaine d'application de la loi sur le statut de la fonction publique. Le Conseil d'Etat a fait usage de ce droit en adoptant la réglementation y relative en août 2008. Cette autonomie prend effet au 1^{er} janvier 2009. En ce qui concerne la gestion des ressources humaines, les caractéristiques principales du statut de droit public sont maintenues, mais plusieurs aspects de la politique du personnel dont, par exemple, la gestion des horaires de travail, l'évolution des salaires, la formation continue, seront spécifiques à la CCNC. Définie par la direction en collaboration avec une commission du personnel constituée à cet effet, la politique des ressources humaines de la CCNC a été construite sur les conditions de travail actuelles des fonctionnaires de l'Etat. Celles-ci ont été considérées comme des conditions cadres minimales.

**DANS LE CADRE DU NNSS,
ENV. 80'000 NOUVELLES
CARTES AVS SONT
EXPEDIEES PAR LA CCNC.**

**LA NOUVELLE LOI
D'INTRODUCTION DE LA
LOI FEDERALE SUR LES
ALLOCATIONS FAMILIALES
(LILAFAM) EST ENTREE EN
VIGUEUR LE 1ER JANVIER
2009.**



Le statut particulier de la CCNC lui permet, d'une part, d'intégrer en interne par le biais d'un logiciel ad'hoc la gestion des salaires et, d'autre part, d'entreprendre de manière autonome et sans intermédiaire, des démarches pour améliorer les conditions de travail. Dans ce domaine, des nouveaux contrats d'assurances complètent la couverture sociale des collaborateurs dès 2009. Toutes les démarches et travaux nécessaires ont été entrepris pour assurer l'autonomisation de la CCNC dans les meilleures conditions au 1^{er} janvier 2009.

Situation de la caisse sur le plan interne

En raison de son nouveau statut, le fonctionnement de notre institution sera de moins en moins influencé par des facteurs externes, tels que les services administratifs de l'administration cantonale (Service financier, Service des Ressources humaines, etc.). Dès 2009, le champ de compétences au niveau interne est appelé à s'élargir et s'enrichir.

Citée dans le chapitre précédent et produit de la procédure d'autonomisation, une commission du personnel a été instituée. Elle est composée de cinq représentants du personnel, élus par les collaborateurs et de deux ou trois membres de la direction. Chargée d'arrêter, par voie de directives, les dispositions particulières concernant l'organisation et le fonctionnement de la CCNC en matière de politique du personnel, elle a entamé ses travaux en 2008 et elle s'est réunie à 10 reprises pour élaborer les directives internes. Un excellent travail a été fourni et la collaboration est fructueuse.

La commission de gestion de la CCNC, instituée par les nouvelles dispositions légales régissant le fonctionnement de la CCNC sera nommée au cours du premier trimestre 2009.

Nous vous souhaitons bonne lecture du présent rapport.

Le directeur

P.-Y. Schreyer

**LA CCNC DEVIENT
AUTONOME DES LE 1ER
JANVIER 2009.**



Statut

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1^{er} janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS).

L'organe de révision de la CCNC est la fiduciaire PricewaterhouseCoopers SA, Place Pury 13, case postale 2836, 2001 Neuchâtel. Il procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

Tâches

Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain et de maternité (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC) et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

Les allocations familiales et la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP) sont des domaines attribués à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

Informations

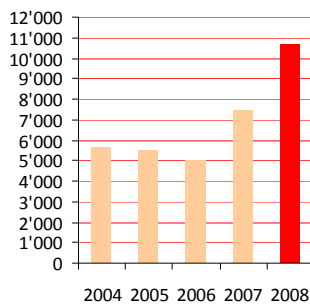
L'information au grand public s'est diffusée par voie de presse, par des cours de préparation à la retraite et par notre site internet.

Le nombre d'appels téléphoniques recense les seuls appels parvenus directement à la réception. Ainsi, ce nombre devrait être augmenté d'environ 20% de manière à tenir compte également des appels qui parviennent directement à leurs destinataires (lignes directes).

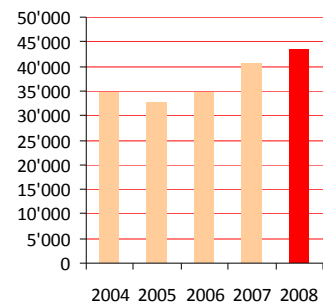
LA CCNC ACCOMPLI DES TÂCHES DANS DE NOMBREUX DOMAINES.

CES DERNIERES ANNEES, LE NOMBRE DE VISITES A LA RECEPTION A CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTE.

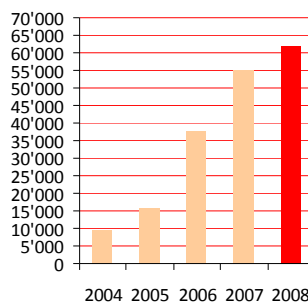
Visites réception



Appels téléphoniques



Visites site internet

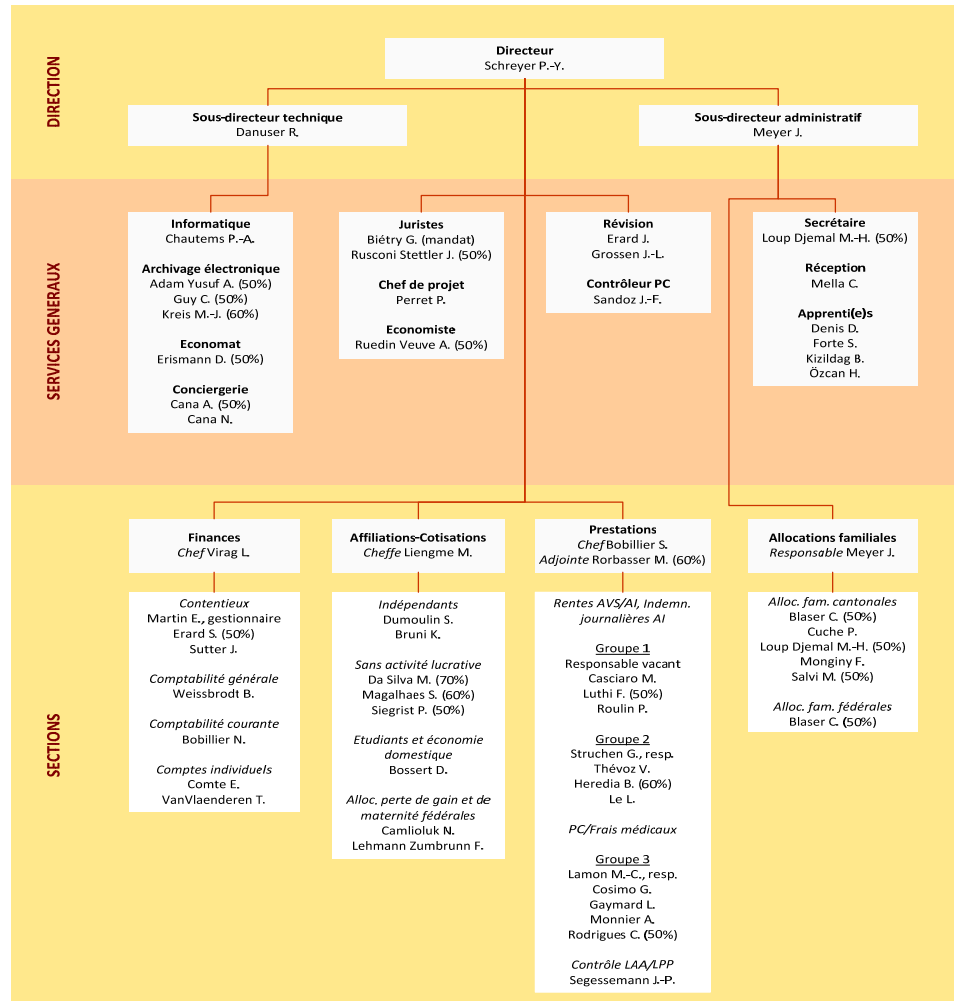




Personnel

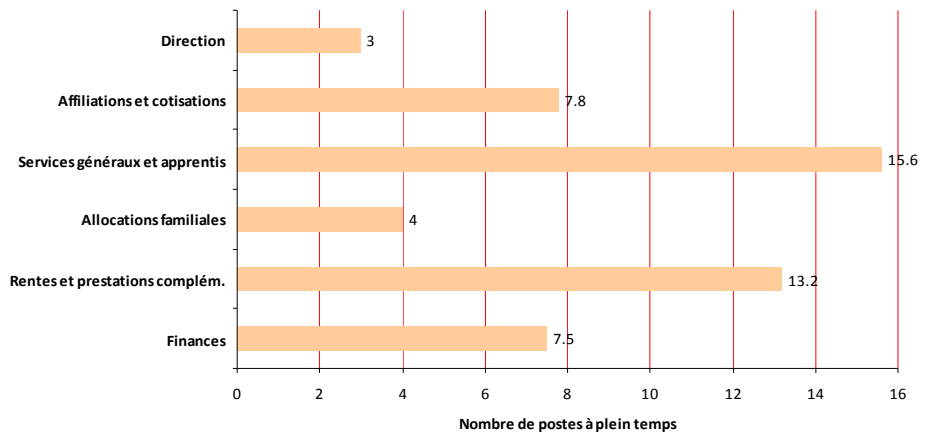
Comme chaque année, nous avons enregistré quelques mutations de personnel. Au 31 décembre 2008, la CCNC a 4 apprenti(e)s sous contrat.

Organigramme au 31 décembre 2008



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2008, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 51.1, réparti selon les secteurs d'activités. A noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires, ne ressortent pas dans le diagramme ci-après.

L'ORGANISATION EST L'AFFAIRE DE TOUS.



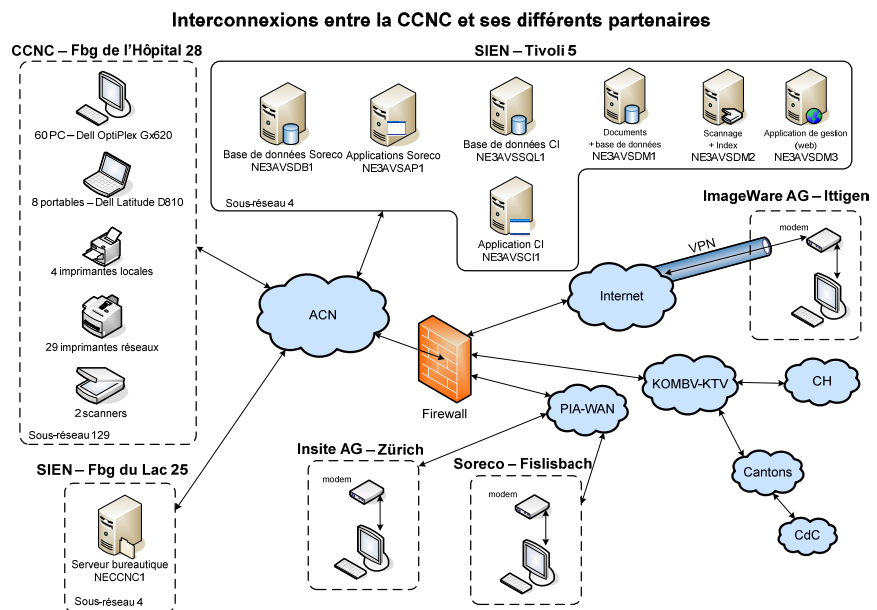


LA CCNC VA RELEVER, CES PROCHAINES ANNEES, UN ENORME DEFI EN REMPLACANT L'ENSEMBLE DE SES APPLICATIONS INFORMATIQUES.

Futur informatique de la CCNC

Notre institution est membre-coopérateur du pool informatique PIA (Pool Informatique AVS) depuis de très nombreuses années. Cette coopérative compte en son sein une douzaine de caisses de compensation cantonales et privées de plus ou moins grande importance qui contribuent à son fonctionnement selon une clé de répartition financière qui tient compte du poids économique de chaque institution. Pour des raisons qui lui sont propres, une caisse cantonale importante a décidé de quitter PIA pour adhérer à un autre groupement informatique. Cette décision a amené tous les autres coopérateurs à se repositionner pour le futur et à examiner les conséquences techniques et surtout financières de cette démission. Il s'est ainsi rapidement avéré que d'autres caisses de compensation étaient contraintes de quitter la coopérative PIA et que cette dernière allait être vouée à disparaître à moyen terme, soit à l'horizon de fin 2012. Cette situation nous a imposé le fait de devoir rechercher un autre partenaire de poids pour assurer à notre institution dans le futur son fonctionnement, son développement et le maintien à niveau de tout ce qui concerne ses applicatifs métiers. Une analyse des différents pools informatiques actifs dans le domaine des assurances sociales du 1^{er} pilier dans notre pays a été faite. De nombreux critères ont été pris en considération, notamment des aspects techniques, stratégiques, politiques, organisationnels, financiers et linguistiques. Finalement, notre choix s'est porté sur la solution « NIL » (Neue Informatik Lösung) proposée par la caisse de compensation du canton de Berne. Cet applicatif est bilingue et il est mis à notre disposition par nos partenaires bernois. En contrepartie, nous nous impliquons financièrement et en force de travail dans le développement d'une solution future « NIL+ » qui comprendra un paquet global de logiciels nous permettant d'exercer les nombreuses tâches qui nous sont confiées par la Confédération et le Canton. La solution « NIL+ » sera opérationnelle au plus tard le 1^{er} janvier 2013. Plusieurs autres caisses de compensation ont déjà adhéré à « NIL+ » et d'autres sont sur le point de nous rejoindre dans cette nouvelle aventure. Ce fait est réjouissant car plus les caisses de compensation seront nombreuses au sein de « NIL+ », moins les charges financières seront élevées pour chaque institution. Les travaux liés à « NIL+ » ont démarré en novembre 2008. Jusqu'à la mise en production de ces nouvelles applications, une maintenance minimale (par exemple adaptations législatives) sera assurée sur les programmes actuels. Aucun nouveau développement ne sera effectué.

Structure informatique au 31 décembre 2008



Légende :

SIEN : Service informatique de l'entité neuchâteloise
 Soreco : Soreco Publica AG
 ACN : Administration cantonale neuchâteloise
 CdC : Centrale de compensation

KOMBV-KTE : Réseau de communication de l'administration fédérale
 PIA-WAN : Zone de réseau large - Pool Informatique AVS
 Firewall : Pare-feu (sécurité)



Cotisations AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (en mio de francs)	2007	2008	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	190.102	204.344	7.49
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	35.778	35.865	0.24
Cotisations à l'assurance-chômage	35.094	37.460	6.74
Cotisations ALFA (y compris agriculture cantonale)	41.910	45.42	8.37
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	0.217	0.241	11.06
	303.101	323.330	6.67
Prestations AVS (en mio de francs)			
Rentes ordinaires AVS	334.375	343.308	2.67
Rentes extraordinaires AVS	0.346	0.395	14.16
Allocations pour impotents AVS	6.349	6.780	6.79
	341.070	350.483	2.76
Prestations AI (en mio de francs)			
Rentes ordinaires AI	83.594	76.734	-8.21
Rentes extraordinaires AI	15.151	15.629	3.15
Allocations pour impotents AI	5.013	5.151	2.75
Indemnités journalières AI	8.434	8.380	-0.64
	112.192	105.894	-5.61
Prestations complémentaires (en mio de francs)			
Prestations complémentaires AVS	62.101	74.761	20.39
Frais médicaux AVS	6.858	6.477	-5.56
Prestations complémentaires AI	35.375	38.682	9.35
Frais médicaux AI	3.315	3.187	-3.86
	107.649	123.107	14.36
Allocations pour perte de gain et de maternité fédérale (en mio de francs)			
Allocations pour perte de gain (APG)	4.992	6.199	24.18
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	6.066	6.400	5.51
	11.058	12.599	13.94
Allocations familiales, de naissance et de maternité (en mio de francs)			
Prestations ALFA (y compris agriculture cantonale)	39.718	39.135	-1.47
Allocations de naissance	0.824	0.751	-8.86
Prestations AFA (agriculture fédérale)	1.158	2.713	134.28
	41.700	42.599	2.16
Nombre d'affiliés			
Nombre d'affiliés CCNC	25'139	25'471	1.32
Contributions			
Contributions aux frais d'administration (en mio de francs)	4.467	4.727	5.82
Bilan comptable de la CCNC (en mio de francs)			
Réserves générales	3.462	3.632	4.91
Bénéfice	0.169	0.150	-11.24
Bilan comptable de la Caisse ALFA (en mio de francs)			
Fonds de réserves	19.426	22.024	13.37
Bénéfice	0.117	2.598	2120.51



Fichier central des affiliés

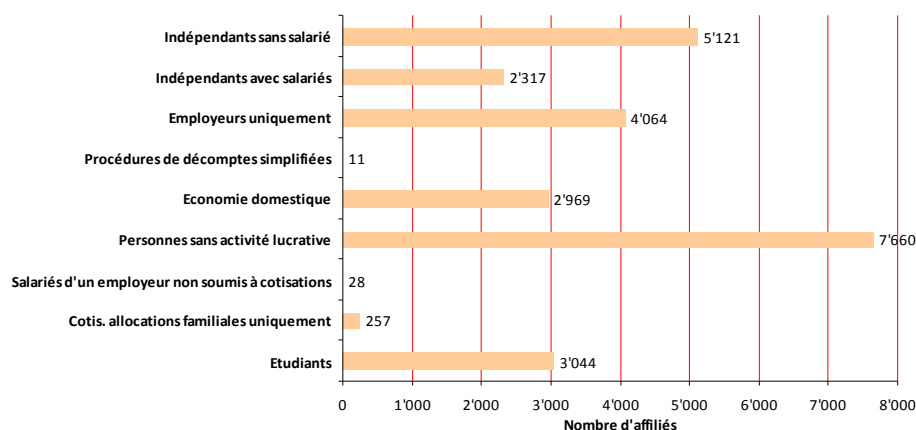
NOS AFFILIES SONT AU CENTRE DE NOS PREOCCUPATIONS.

Affiliés à la CCNC	Etat 01.01.08	+	-	Etat 31.12.08
Indépendants sans salarié	4'889	485	253	5'121
Indépendants avec salariés	2'378	52	113	2'317
Employeurs uniquement	3'886	353	175	4'064
Procédures de décomptes simplifiées	0	12	1	11
Economie domestique	2'149	877	57	2'969
Personnes sans activité lucrative	7'818	1'067	1'225	7'660
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	23	7	2	28
Cotis. allocations familiales uniquement	268	23	34	257
Etudiants actifs*	3'801	-	757	3'044
	25'212	2'876	2'617	25'471

Les différences entre les états au 31.12.2007 (mentionnés sur le rapport de l'exercice précédent) et l'état au 01.01.2008 correspondent aux affiliations ou aux radiations rétroactives.

* Le nombre d'augmentations durant l'année pour les étudiants ne peut être déterminé. Le registre se base sur les listes remises par les universités.

Répartition des affiliés au 31 décembre 2008



Affiliés aux caisses professionnelles et interprof.	Etat 01.01.08	+	-	Etat 31.12.08
	7'447	396	290	7'538

Les différences entre les états au 31.12.2007 (mentionnés sur le rapport de l'exercice précédent) et l'état au 01.01.2008 correspondent aux affiliations ou aux radiations rétroactives.

Cotisations

Dans le domaine des cotisations des employeurs et des salariés, en 2008, la caisse a rendu 49 décisions sur exonération pour des activités accessoires pour 2007. Dès 2008, les salaires annuels inférieurs à Fr. 2'200.-, sauf demande des employés, n'étant automatiquement plus soumis à cotisations AVS, de telles demandes d'exonération n'ont donc plus lieu d'être.

58 formules E101 (certificats de détachement) ont été attestées durant l'année.

Le service des non actifs a traité 992 cas de remises du paiement des cotisations pour les personnes émargeant aux services sociaux.

LES DECISIONS DE COTISATIONS PERSONNELLES S'ETABLISSENT SUR LA BASE DES DONNEES FISCALES.

	Années fiscales						
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Indépendants	191	401	627	5'380	1'696	1'900	30
Salariés d'un empl. non tenu de cotis.	0	0	0	19	14	12	0
Non-actifs	146	263	1'015	6'433	2'956	2'618	102
Etudiants	4	7	23	93	6'368	9	0
	341	671	1'665	11'925	11'034	4'539	132



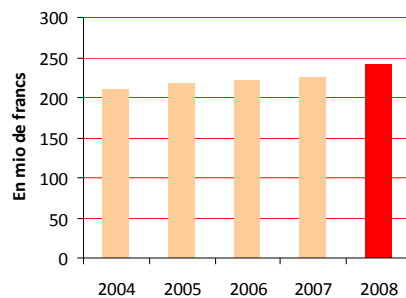
Pour l'année 2008, en ce qui concerne les indépendants, 9 oppositions ont été émises contre des décisions de cotisations, 6 contre la non reconnaissance du statut d'indépendant ont été traitées par notre service. 3 recours contre des décisions sur opposition ont été interjetés. 7 oppositions sur intérêts moratoires sur cotisations personnelles pour indépendants ont été examinées.

Pour les non actifs, il a fallu répondre en 2007 à 13 oppositions à des décisions de cotisations, 1 opposition à une décision d'intérêts moratoires et 1 recours sur opposition.

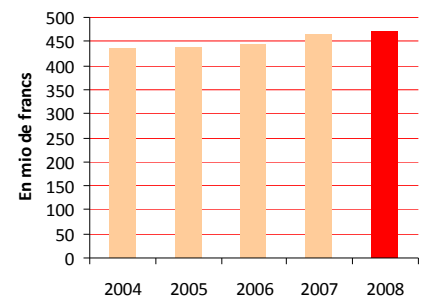
Les décisions établies en 2008 pour les étudiants ont provoqué 3 oppositions et aucun recours.

LE MULTI MILLIONNAIRE N'A PEUT-ÊTRE PAS BESOIN DE L'AVS MAIS L'AVS A BESOIN DU MULTI MILLIONNAIRE...

Evolution des cotisations



Evolution des prestations



Contrôles d'employeurs

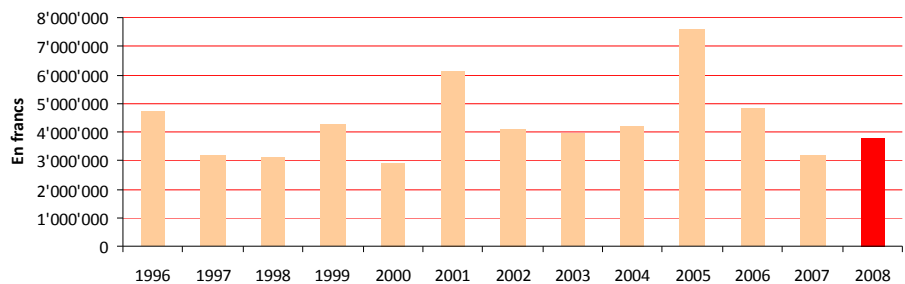
Durant l'exercice 2008, le secteur de révision de notre institution a procédé à 198 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC au siège des affiliés.

Des rectificatifs ont dû être établis dans 61 cas (soit le 30.81%) pour les montants suivants :

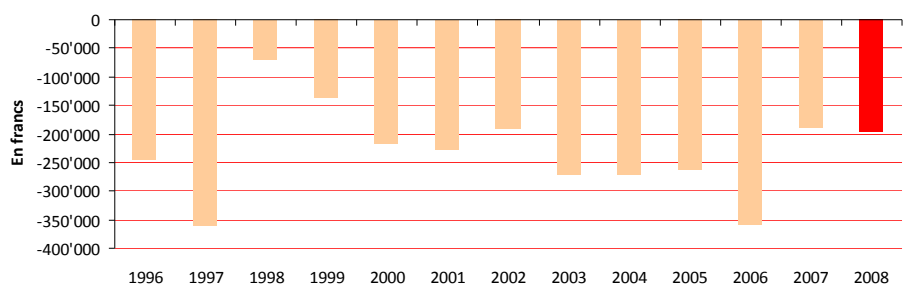
	Salaires Fr.	AVS/AI/APG Fr.	Frais d'adm. Fr.	AC Fr.	Intérêts Fr.
Non déclarés	3'798'144.00	383'612.50	6'905.00	66'871.45	26'418.35
Déclarés à tort	195'798.00	19'775.65	355.95	3'676.10	2'849.85

LA CCNC EMPLOIE DEUX REVISEURS A PLEIN TEMPS DANS LE CADRE DES CONTRÔLES D'EMPLOYEURS.

Résultats des contrôles d'employeurs pour les années 1996 à 2008 - Salaires non déclarés



Résultats des contrôles d'employeurs pour les années 1996 à 2008 - Salaires déclarés à tort



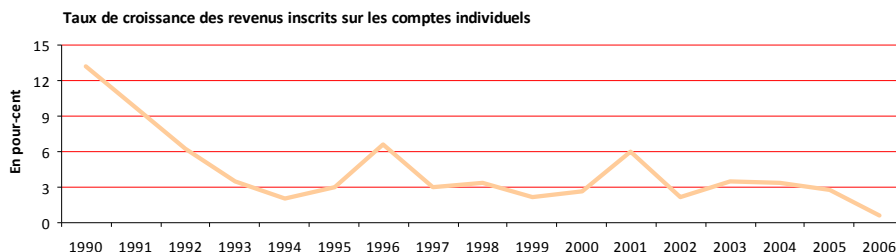


Certificats d'assurance AVS et comptes individuels

	2007	2008
Etablissements d'un certificat d'assurance sans ouverture d'un compte individuel		
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	240	54
Lors de la demande de prestations pour une personne non soumise à cotisations	1'075	604
Lors de la modification de l'état personnel	218	440
Lors de l'attribution du numéro d'assuré à une personne non soumise à cotisations et à qui il n'est servi aucune prestation	122	164
Lorsque le certificat a été égaré	886	695
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré inférieur à onze chiffres	511	75
	2'291	2'032
Etablissements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel		
Lors du début de l'assujettissement à l'obligation de cotiser	1'480	1'981
Lors de la modification de l'état personnel	935	992
Lorsque le certificat a été égaré	462	238
Lors de plusieurs certificats pour la même personne, lors d'un certificat dont toutes les cases sont utilisées, lors d'un certificat défectueux, lors d'un certificat portant un numéro d'assuré inférieur à onze chiffres	25	58
	2'629	3'269
Enregistrements d'un certificat d'assurance avec ouverture d'un compte individuel		
Lorsque le certificat est présenté	5'237	2'818
Lors de l'ouverture d'un compte individuel en l'absence du certificat AVS	119	3'557
Lors de la réouverture d'un compte individuel après un rassemblement	614	1'045
Lors de l'ouverture d'un compte individuel pour un rentier	459	1'632
	6'039	9'052
Nouveau Numéro de Sécurité Sociale (NNSS)		
Premier établissement du certificat (en remplacement de la carte grise) sans ouverture de compte individuel	0	21'362
Premier établissement du certificat (en remplacement de la carte grise) avec ouverture du compte individuel	0	22'768
Première ouverture de compte individuel avec le NNSS	0	70'987
	0	115'117
Rassemblements CC 24 sans ouverture d'un compte individuel		
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	353	373
En cas de calcul prévisionnel de la rente AVS	532	456
Interne à la Caisse sans mention de l'employeur	379	426
Interne à la Caisse avec mention de l'employeur	3'637	5'032
En cas de splitting (partage des revenus)	515	509
Extraits de comptes à l'intention de l'assuré	935	1'273
	6'883	8'069
Rassemblements CC 24 avec ouverture d'un compte individuel		
En cas de rente AVS pour un assuré ayant l'âge de la retraite ou pour un assuré décédé	819	867
En cas de rente d'invalidité pour un assuré n'ayant pas l'âge de la retraite	256	264
	1'053	1'131
Comptes individuels		
Inscriptions sur les comptes individuels	93'814	91'388
Etat du fichier des comptes individuels au 31 décembre	213'152	299'854



Le graphe suivant illustre le taux de croissance des revenus inscrits sur les comptes individuels (env. 2,2 milliards de francs pour 2006). Les données depuis l'année 2003 peuvent encore subir des modifications, le délai de prescription de 5 ans n'étant pas encore atteint. Quant à 2007 et 2008, le total des écritures sera disponible ultérieurement.

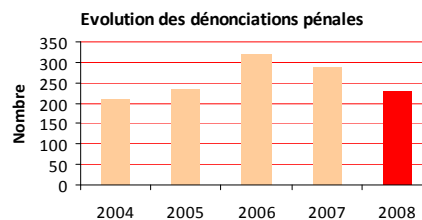
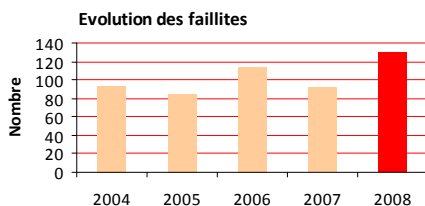
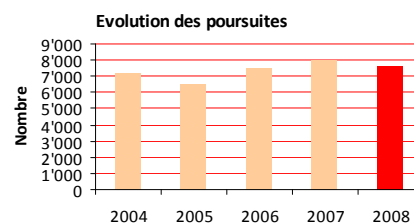
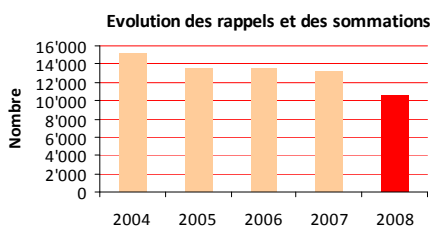


Contentieux

Durant l'exercice 2008, les intérêts moratoires de 5% par an dus par des débiteurs ont produit la somme de Fr. 757'113.22.

Evolution entre 2007 et 2008	2007	2008	+/- (%)
Sommations	13'194	10'504	-20.38
Sursis (arrangements)	594	600	1.01
Réquisitions de poursuites	5'175	4'871	-5.87
Réquisitions de continuer la poursuite	2'662	2'588	-2.78
Réquisitions de vente	182	194	6.59
Mainlevées d'opposition	322	240	-25.47
Faillites	91	129	41.76
Créances irrécouvrables	779	730	-6.39
Actes de défaut de biens	1'196	1'345	12.46
Actions en réparation de dommage (art. 52 LAVS)	30	24	-20
Oppositions	39	31	-20.51
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	8	33	312.50
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	226	131	-42.04
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	55	64	16.36

LA CCNC GERE EN PERMANENCE PLUS DE 5'000 POURSUITES OUVERTES POUR UN MONTANT DE PLUS DE 9 MIOS DE FRANCS...





Prestations AVS et AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Rentes ordinaires AVS	2007	2008	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	15'295	15'813	3.38
Rentes de survivants	654	631	-3.52
Rentes complémentaires pour conjoints	124	96	-22.59
Rentes d'orphelins simples	408	415	1.71
Rentes d'orphelins doubles	3	3	0.00
Rentes complémentaires pour enfants	131	157	19.84
Allocations pour impotents	546	570	4.39
	17'161	17'685	3.05

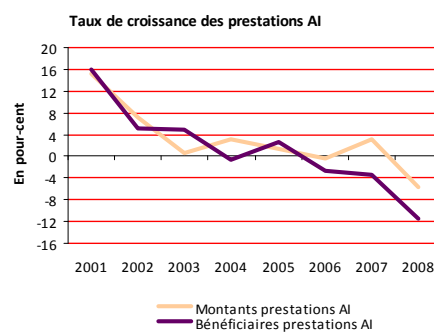
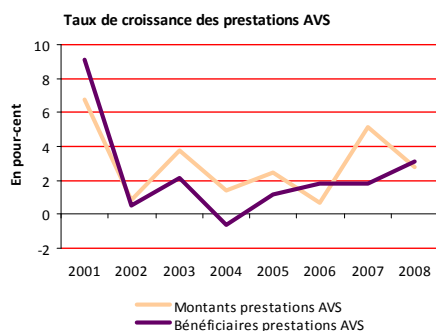
Rentes extraordinaires AVS	2007	2008	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	22	26	18.18
Rentes d'orphelins simples	0	1	100.00
Rentes d'orphelins doubles	2	1	50.00
	24	28	16.66

Rentes ordinaires AI	2007	2008	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	3'414	3'362	-1.53
Rentes complémentaires pour conjoints*	700	0	-100.00
Rentes complémentaires pour enfants	1'378	1'311	-4.87
Rentes complémentaires doubles pour enfants	2	2	0.00
Allocations pour impotents	465	478	2.79
	5'959	5'153	-13.53

Rentes extraordinaires AI	2007	2008	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	795	812	2.13
Rentes complémentaires pour conjoints*	12	0	-100.00
Rentes complémentaires pour enfants	105	111	5.71
Rentes complémentaires doubles pour enfants	1	1	0.00
	913	924	1.20

LE NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES DE PRESTATIONS AVS ET AI EN 2008 SE MONTE A 23'790.

* la diminution du nombre de personnes résulte essentiellement de la suppression des rentes complémentaires pour le conjoint (5^{ème} révision AI).





Prestations complémentaires

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

Prestations complémentaires	2007	2008	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	4'237	4'197	-0.95
Prest. complém. sur rentes de vieillesse extraordinaires	32	37	15.62
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	120	142	18.33
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	2'063	2'130	3.24
Prest. complém. sur rentes d'invalidité extraordinaires	669	678	1.34
Prest. complém. sur indemnités journalières AI	8	8	0.00
	7'129	7'192	0.88

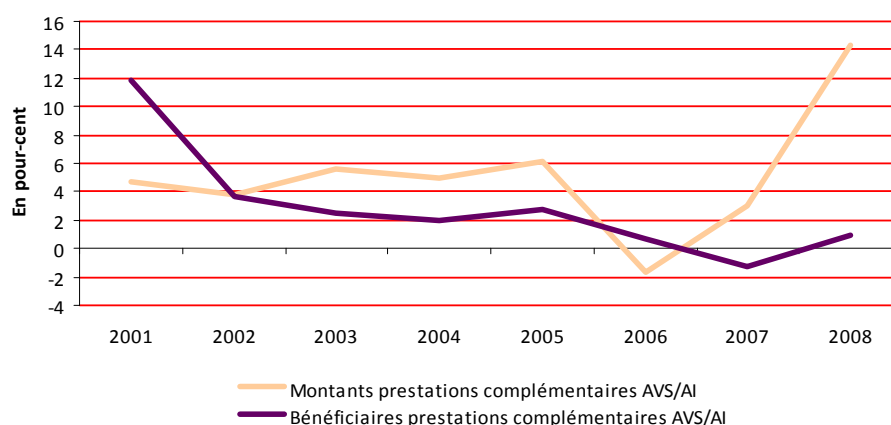
dont bénéficiaires placés durablement dans un home

Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'431	1'458	1.88
Prest. complém. sur rentes de vieillesse extraordinaires	13	19	46.15
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	5	5	0.00
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	197	194	-1.53
Prest. complém. sur rentes d'invalidité extraordinaires	330	325	-1.52
Prest. complém. sur indemnités journalières AI	0	2	200.00
	1'976	2'003	1.36

LES PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES PERMETTENT DE SUBVENIR AUX BESOINS DES PLUS DEMUNIS.

Le nombre des dossiers de bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 27.72% pour l'année 2007 et à 31.60 % en 2008.

Taux de croissance des prestations complémentaires AVS/AI



Entrée en vigueur de la RPT

La réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

Dans le cadre des prestations complémentaires cette réforme touche essentiellement la notion des soins, notamment les frais liés aux personnes placées durablement dans un EMS. Le montant annuel de la prestation complémentaire est déplafonné, ce qui a entraîné un transfert d'une partie des charges LESPAs dans le régime PC, avec également des changements dans les règles d'attribution des subventions fédérales.

Contrôles en matière de prestations complémentaires

Contrôles internes :

Les activités de contrôles internes constituent principalement une aide à l'instruction des dossiers.

Toutes les nouvelles demandes de PC sont réceptionnées par le contrôleur PC qui recherche si les montants des rentes AVS/AI versées correspondent aux montants annoncés. Pour les demandeurs de PC/AI, le degré d'invalidité est contrôlé.



LES ACTIVITES DE CONTRÔLES DES PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES ONT POUR BUT DE GARANTIR UNE CERTAINE JUSTICE QUANT AU DROIT EFFECTIF A CES PRESTATIONS.

Une vérification systématique des données fiscales est opérée à chaque nouvelle demande de PC. L'objectif est de dépister les variations anormales de fortune et de revenu en analysant la situation économique du requérant sur les huit années précédant le dépôt de sa demande. De plus, depuis le 1^{er} janvier 2008, l'office des impôts immobiliers et de succession nous communique toutes les avances d'hoiries enregistrées.

Ces démarches sont faites dans l'optique de déterminer s'il y a donation ou dessaisissement et le cas échéant de reprendre lesdits montants dans le calcul PC. Les investigations peuvent être longues car elles nécessitent d'importantes recherches auprès du service des contributions, du registre foncier et de l'office des impôts immobiliers et de succession. Il n'est pas possible de déterminer l'impact financier de ces démarches mais on peut affirmer qu'il n'est pas négligeable.

Durant l'année 2008, sur requêtes des collaboratrices en charge des dossiers PC, le contrôleur a procédé à l'analyse de 24 situations liées à un problème fiscal ou immobilier et 19 dossiers représentant des situations de successions très complexes.

Par ailleurs, un contrôle de gestion administrative est fait lors de modifications des PC suite à des révisions de rentes AVS/AI. Il peut s'agir de compensations internes, suppressions de loyer suite à un placement, restitutions non demandées lors d'un décès. Au cours de l'exercice 2008, 25 dossiers ont nécessité un suivi et un montant de **Fr. 139'003.-** a pu être récupéré ou économisé pour des rentes versées indûment.

Contrôles externes :

Tous les décès de bénéficiaires de prestations complémentaires sont recensés. Cette démarche permet de comparer les inventaires de succession et les montants de fortune annoncés dans les dossiers, afin de voir s'il y a concordance, et le cas échéant permet de demander aux héritiers les montants indûment perçus. Seules les successions présentant une fortune supérieure aux déductions légales sont analysées. Ainsi 97 dossiers ont été traités et 4 ont donné un résultat positif, soit le 4.12%. Les montants récupérés auprès des héritiers représentent **Fr. 100'473.-**.

A la demande des calculatrices de prestations complémentaires et des agences communales AVS, 49 enquêtes ont été engagées.

Il a été notamment contrôlé si les personnes vivaient réellement à l'adresse indiquée et si la composition du ménage était exacte (éventuelle cohabitation non annoncée).

Un contrôle de la durée des séjours hors de Suisse est ponctuellement fait puisqu'un bénéficiaire de prestations complémentaires ne devrait pas séjourner, dans l'année, plus de 3 mois à l'étranger.

Dans cette catégorie, 5 dossiers se sont révélés positifs et ont engendré une économie réelle de **Fr. 36'408.-**.

Pour la 1^{ère} fois cette année, Alfaset nous a transmis la liste des salaires versés à ses employés. D'une comparaison entre les montants annoncés aux PC par les bénéficiaires et ceux transmis par l'entreprise, il en est résulté une modification de calcul PC de 72 dossiers pour une économie totale de **Fr. 57'764.-**.

Finalement, 212 dossiers de bénéficiaires ont été contrôlés afin de comparer avec les impôts si toutes les rentes étaient annoncées correctement. Les revenus d'activité lucrative ainsi que les modifications de fortune ont également été contrôlés et cette recherche a permis la demande de restitution ou l'économie sur le reste de l'année de **Fr. 183'218.-**.

Finalement, les dossiers clos en 2007, entre deux révisions périodiques, représentent en 2008 une économie de **Fr. 161'232.-**.

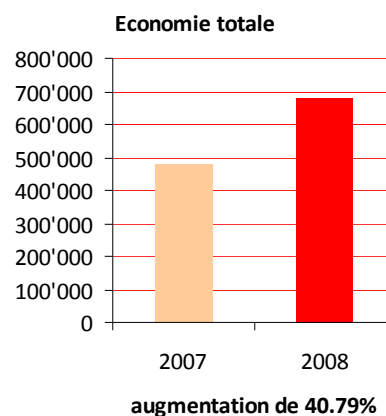
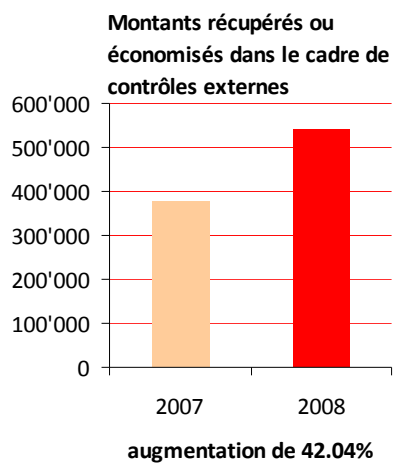
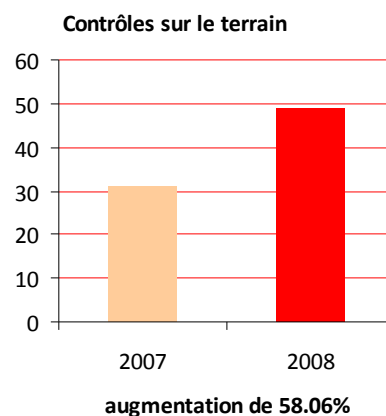
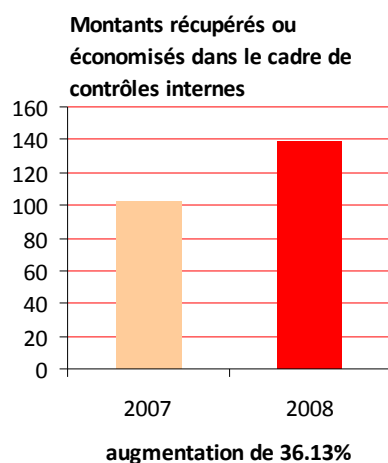
Statistiques :

L'ensemble des contrôles a généré une reprise de **Fr. 276'385.-** et une économie réelle de **Fr. 401'713.-**.

Les contrôles internes représentent Fr. 139'003.- (20,5%) et les contrôles externes Fr. 539'095.- (79,5%).



LES GRAPHES CI-CONTRE ILLUSTRONT LES EXPLICATIONS MENTIONNEES SUR LES PAGES PRECEDENTES.



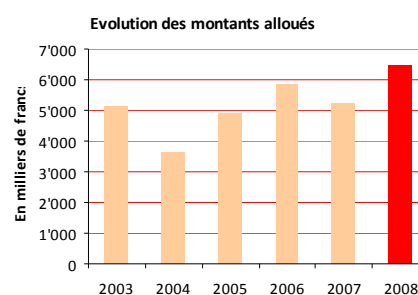
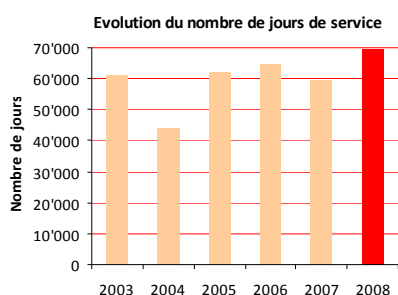


Allocations pour perte de gain

Durant l'année 2008, les décomptes d'allocations pour perte de gain (APG) ont fait l'objet d'aucune opposition. Les données statistiques 2008 se présentent comme suit :

Genres de services	Nbre bénéficiaires	Nbre décomptes	Nbre jours de service	Montant total*
Service normal	796	1'400	20'680	2'537'342.55
Recrue	314	1'349	24'128	1'396'344.45
Service d'avancement	80	503	9'798	1'077'143.35
Recrutement	306	322	658	37'279.40
Sous-officier en service long	21	183	3'554	292'438.35
Protection civile	311	636	1'376	192'325.65
Formation de base protection civile	51	51	577	35'719.40
Jeunesse et sport	431	590	1'557	170'057.90
Service civil	54	259	5'144	594'937.40
Service civil recrue	39	123	2'010	122'177.10
Jeunes tireurs	1	1	3	386.85
	2'404	5'417	69'485	6'456'152.40

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC.

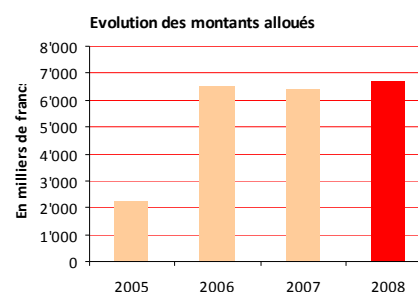
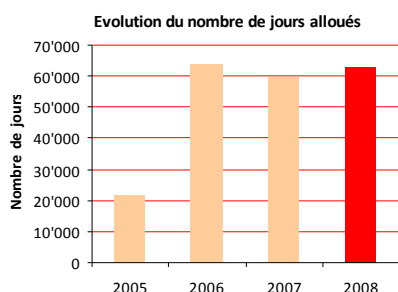


Allocation de maternité fédérale

Les décomptes d'allocations de maternité fédérales (AMAT) ont fait l'objet de deux oppositions durant l'exercice 2008. Les données statistiques 2008 se présentent comme suit :

Nbre de bénéficiaires	dont indépendantes	Nbre de décomptes	Nbre de jours alloués	Montant total*
656	33	2'457	62'906	6'704'280.45

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC.





Centrale de compensation (ZAS) - Compte de fonds

Cotisations AVS/AI/APG	2007		2008	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations personnelles	1'753'552.45		1'389'663.60	
Amortissements de cotisations paritaires	747'769.15		751'117.85	
Remises/réduction de cotisations paritaires	8'731.55		0.00	
Intérêts moratoires irrécouvrables	251'954.30		203'284.70	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	184'432.25		133'515.00	
Cotisations personnelles		35'778'720.25		35'865'458.80
Cotisations paritaires		190'102'851.20		204'344'059.10
Indemnités en réparation du dommage		72'567.75		112'762.3
Recouvrements de cotisations personnelles amorties		33'232.85		23'154.15
Recouvrements de cotisations paritaires amorties		2'459.75		1'750.05
Intérêts moratoires sur cotisations		730'058.62		763'146.87
AVS				
Rentes ordinaires	334'375'747.00		343'308'649.00	
Rentes extraordinaires	346'481.00		395'164.00	
Allocations pour impotents	6'349'044.00		6'780'694.00	
Frais et dépens		5'640.00		1'000.00
Taxes d'affranchissement	2'137.50		203.60	
Amortissements de prestations à restituer	10'372.20		32'371.70	
Remises de prestations à restituer		5'456.00	35'921.75	
Prestations à restituer		645'965.75		445'780.05
AI				
Rentes ordinaires	83'594'745.00		76'734'884.00	
Rentes extraordinaires	15'151'051.00		15'629'526.00	
Allocations pour impotents	5'013'772.00		5'151'828.00	
Indemnités journalières	8'434'535.90		8'380'422.30	
Office AI	6'500'624.63		8'076'028.46	
Frais et dépens	37'999.00		50'271.95	
Amortissements de prestations à restituer	300'143.35		97'010.75	
Remises de prestations à restituer		4'186.00	10'015.00	
Participation aux cotisations	503'505.70		495'661.10	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	37'466.00		69'631.00	
Prestations à restituer		435'230.40		495'171.10
Indemnités journalières à restituer		87'700.00		51'958.50
APG				
Allocations pour perte de gain	4'992'631.20		6'199'541.10	
Allocations de maternité	6'066'160.10		6'400'637.30	
Frais et dépens	0.00		0.00	
Amortissements de prestations à restituer	2'320.55		0.00	
Participation aux cotisations	653'684.55		746'697.30	
Prestations à restituer		57'362.00		47'561.80
AFA				
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	396'736.20		387'114.80	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	761'649.00		2'326'964.40	
Amortissements de cotisations AFA aux salariés	0.00		275.00	
Cotisations		217'979.00		241'067.55
Indemnités réparation du dommage AFA		290.90		0.00
Prestations à restituer		3'315.00		7'424.65

suite à la page suivante



AC	2007		2008	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Amortissements de cotisations	196'312.70		184'549.05	
Remises de cotisations	0.00		0.00	
Indemnités pour frais de gestion	169'358.80		177'878.70	
Cotisations		35'094'300.80		37'460'260.15
Indemnités en réparation du dommage		16'893.25		28'922.25
Recouvrements de cotisations amorties		730.65		511.60
Report en faveur du cpte courant de la Centrale	264'158'219.72		280'058'642.67	
Report à charge du cpte courant de la Centrale		477'706'196.63		484'318'175.16
	741'001'136.80	741'001'136.80	764'208'164.08	764'208'164.08

Centrale de compensation (ZAS) - Bilan comptable (AVS/AI/APG/AFA/AC)

Finances	2007		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	7'751.35		37'320.65	
Chèques postaux	11'930'187.35		16'188'576.38	
Comptes bancaires	609'373.80		700'726.17	
Régularisation des mouvements d'espèces	1'267'550.40		1'164'363.50	
Compensation				
*Secteur comptable 4		10'407'956.65		11'167'964.00
*Secteur comptable 5		408'477.20		3'065'300.19
*Secteur comptable 9		1'948'197.09		2'654'216.52
*Secteur comptable 2		35'097.21	6'144.63	
*Secteur comptable 3		1'015'134.75		1'209'650.62
AVS/AI/APG/AFA/AC				
Affiliés	28'638'044.12		27'846'591.52	
Prestations à restituer	552'585.75		650'672.40	
Créances en réparation du dommage	1'734'971.10		1'385'939.35	
Paiements provisoires de rentes	37'729.00		38'143.00	
*Avoir/dettes envers le secteur comptable 1	35'097.21			6'144.63
Différences sur compte courant	24'372.15		20'587.80	
Compte courant Centrale de compensation		29'233'105.83		28'507'400.54
Paiements en retour		31'356.35		26'811.40
Indemnités en réparation du dommage		1'734'971.10		1'385'939.35
Paiements non imputables		23'366.05		15'638.15
	44'837'662.23	44'837'662.23	48'039'065.40	48'039'065.40

- * Secteur comptable 1 : Finances
 Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC (Comptes de fonds)
 Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI
 Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)
 Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)
 Secteur comptable 9 : Compte d'administration



Caisse de compensation - Compte d'administration générale caisse de compensation

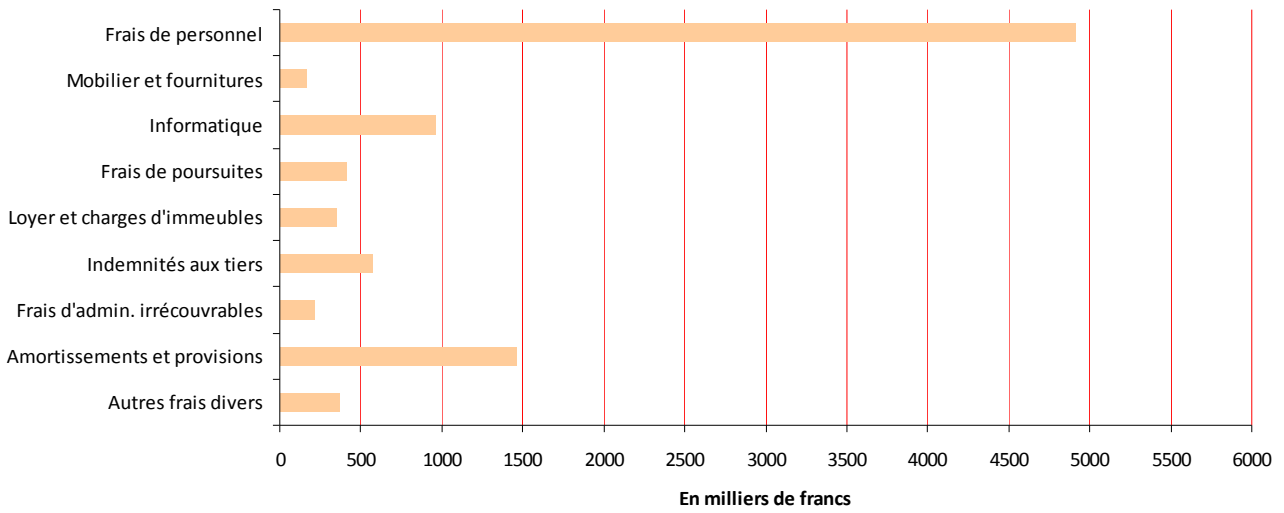
	2007		2008	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	5'559'502.40		4'910'769.02	
Fournitures et mobilier de bureau	148'419.17		161'282.45	
Informatique	1'027'413.50		955'301.21	
Autres frais divers	189'630.95		180'157.35	
Frais de poursuites	432'341.25		414'484.20	
Loyer + charges d'immeuble	336'790.85		351'474.25	
Indemnités aux agences	300'000.00		300'000.00	
Indemnités aux administrations fiscales	131'332.00		137'792.00	
Frais organe de révision externe	165'818.40		136'464.00	
Frais d'administration irrécouvrables	175'161.73		214'286.92	
Amortissements d'équipements	32'339.00		34'487.55	
Frais sur comptes courants	8'754.02		5'981.95	
Provisions moins-value sur titres	64'941.40		430'000.00	
Provisions investissements techniques	430'000.00		1'000'000.00	
Contributions aux frais d'administration		4'467'361.03		4'727'813.15
Autres contributions		146'097.64		104'245.73
Produits sur comptes courants et titres		248'459.26		231'268.51
Plus-value/moins-value comptable sur titres	43'913.90		384'222.44	
Emoluments		329'572.10		386'547.25
Indemnités autres tâches		181'045.00		181'729.00
Indemnités frais d'administration ALFA		1'153'467.50		1'156'317.21
Travaux pour tiers		69'601.80		63'171.20
Indemnités frais d'administration AVS/AFA/AC/AI		525'276.80		559'691.70
Indemnités frais d'administration PC		1'338'569.25		1'496'178.20
Autres produits divers		61'533.95		64'873.00
Frais de poursuites récupérés		438'722.25		413'554.55
Dissolutions de provisions		256'139.35		381'553.44
Excédent de produits	169'487.36		150'239.60	
	9'215'845.93	9'215'845.93	9'766'942.94	9'766'942.94

Caisse de compensation - Bilan comptable

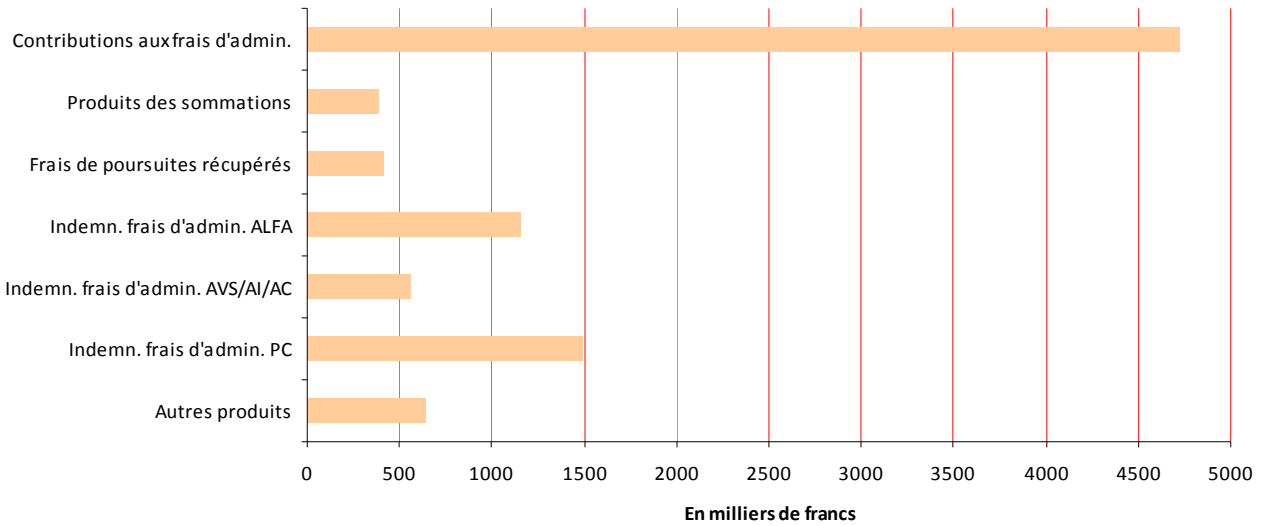
	2007		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Débiteurs	1'490'026.92		1'526'992.63	
Placements	3'461'944.20		3'750'439.81	
Mobilier, machines	77'671.80		48'684.25	
Actifs transitoires	51'049.40		56'890.16	
Créanciers		917'756.65		970'783.55
Avoir envers le secteur comptable 1	1'948'197.09		2'654'216.52	
Provisions pour frais d'administration ordinaires		920'000.00		655'000.00
Provisions pour investissements techniques		1'000'714.35		2'000'714.35
Provisions moins-value sur titres		524'271.35		572'717.91
Passifs transitoires		34'141.65		55'762.55
Réserves générales		3'462'518.05		3'632'005.41
Bénéfice		169'487.36		150'239.60
	7'028'889.41	7'028'889.41	8'037'223.37	8'037'223.37



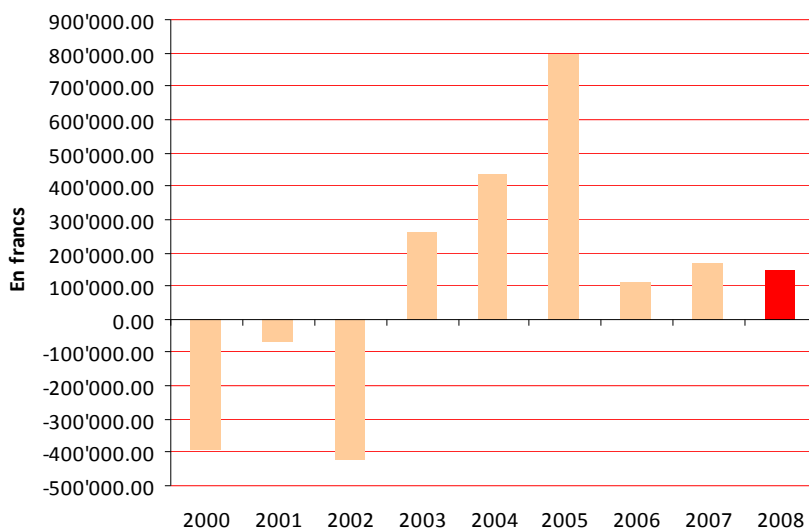
Répartition des charges 2008 par genre



Répartition des produits 2008 par genre



Evolution de la perte/du bénéfice





Prestations complémentaires (PC) - Compte de fonds

	2007		2008	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Prestations complémentaires AVS	62'101'783.00		74'761'686.00	
Frais médicaux AVS	6'858'934.00		6'477'214.00	
Amortissements de prest. complém. AVS à restituer	83'171.80		56'248.70	
Remises de prest. complém. AVS à restituer	88'333.00		50'336.00	
Prestations complémentaires AVS à restituer		908'130.05		747'499.10
Prestations complémentaires AI	35'375'449.00		38'682'720.00	
Frais médicaux AI	3'315'045.00		3'187'865.00	
Amortissements de prest. complém. AI à restituer	135'634.10		98'301.80	
Remises de prest. complém. AI à restituer	74'758.00		66'836.95	
Prestations complémentaires AI à restituer		1'147'166.20		1'243'317.85
Subvention de la Confédération		36'032'455.95		29'427'143.00
Subvention du Canton de Neuchâtel		69'945'355.70		91'963'248.50
	108'033'107.90	108'033'107.90	123'381'208.45	123'381'208.45

Prestations complémentaires (PC) - Compte d'administration

	2007		2008	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Frais de personnel	868'029.60		995'411.59	
Fournitures et mobilier de bureau	21'815.00		23'363.56	
Informatique	160'958.15		158'723.94	
Autres frais divers	62'634.30		59'696.55	
Loyer + charges d'immeuble	56'997.55		64'401.38	
Indemnités dues à des tiers	162'370.25		186'733.23	
Amortissements d'équipements	5'764.40		7'847.95	
A la charge de la Confédération		0.00		1'034'895.00
A la charge du Canton de Neuchâtel		1'338'569.25		461'283.20
	1'338'569.25	1'338'569.25	1'496'178.20	1'496'178.20

Prestations complémentaires (PC) - Bilan comptable

	2007		2008	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Prestations à restituer	1'087'893.45		1'148'399.30	
Paiements en retour		12'231.00		2'933.00
Compte courant CCNC		11'483'619.10		12'313'430.30
Avoir envers le secteur comptable 1	10'407'956.65		11'167'964.00	
	11'495'850.10	11'495'850.10	12'316'363.30	12'316'363.30

